







FISH MED NET

Association Tunisienne pour le Développement de la Pêche Artisanale

 15 Institut Supérieur de Pêche et d'Aquaculture de Bizerte
 +216 97 131 796/+216 22 057 479
 Association Tunisienne pour le Développement de la Pêche Artisanale (ATDPA)
 @ATDPA_SSF

Matricule Fiscal : 1251976DPN000
Publication Jort : 2011T05267APSF1
du 24 septembre 2011
Publication RNE : 28 février 2020

« Appel à candidature pour la sélection d'un(e) Chargé(e) de suivi financier dans le cadre du projet « Fishery Mediterranean Network»,

Consultation N° 03/2021/ATDEPA/FISHMEDNET

Considérant :

- Le Décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations ;
- Que l'Association Tunisienne pour le Développement de la Pêche Artisanale, à but non lucratif. Elle a été créée le 24 septembre 2011 suite à la publication d'un avis dans le journal officiel tunisien ;
- Le statut de l'Association Tunisienne du Développement de la Pêche Artisanale du 13 décembre 2014 ;
- Le contrat de Subvention entre la Région Autonome de Sardaigne agissant en tant qu'Autorité de Gestion du Programme IEV CTF Bassin Maritime Méditerranée (AG) et Communauté des Communes Sud Corse France du 01/08/2019, pour la mise en œuvre du projet « FISHMEDNET » n°A.1.2_0132 ;
- L'accord de partenariat entre Communauté des Communes Sud Corse France et l'Association Tunisienne pour le Développement de la Pêche Artisanale du 21/09/2019, pour la mise en œuvre du projet « FISHMEDNET » n°A.1.2_0132 ;
- La convention bilatérale pour la mise en œuvre du projet « FISHMEDNET » n°A.1.2_0132 dans le cadre du programme Instrument Européen de Voisinage – Bassin Méditerranéen (IEV CBC MED) entre la Communauté des Communes Sud Corse France l'Association Tunisienne pour le Développement de la Pêche Artisanale du 03/02/2020 ;
- Le procès verbal du comité directeur de l'Association Tunisienne pour le Développement de la Pêche Artisanale du 07 mars 2021.

ANNONCE

Article 1: Objet de l'annonce

Dans le cadre du projet « FISH MED NET Fishery Mediterranean Network », financé par le Programme IEV CTF « Bassin maritime Méditerranée » 2014-2020, l'Association Tunisienne pour le Développement de la Pêche Artisanale (ATDEPA), sise à l'Institut Supérieur de Pêche et d'Aquaculture de Bizerte, lance cet appel afin de recruter un(e) chargé(e) de suivi financier.



« Appel à candidature pour la sélection d'un chargé d'un(e) Chargé(e) de suivi financier dans le cadre du projet « FISH MED NET»

Article 2: Objet du service et procédures de réalisation

Sous la direction du coordinateur du projet, le/la chargé(e) de suivi financier sera appelé(e) à effectuer les tâches suivantes:

- Suivre les dépenses en lien avec les services compétents (ventilation et transfert des fonds, mise à jour et suivi budgétaire, bilans récapitulatifs financiers, etc.) ;
- S'assurer que tout document de justification est correctement établi et conservé ;
- Réaliser les démarches nécessaires à l'acquisition de matériel ou de services, la préparation des missions à l'étranger et les procédures relatives au paiement du personnel ;
- Contribuer au reporting de toutes les activités financières du projet et de l'association;
- Participer aux commissions de dépouillements des offres relatives aux achats dans le cadre du projet ;
- Réaliser l'ensemble des tâches relatives à la tenue et l'archivage des documents financiers du projet ;
- Tenue et préparation des pièces justificatives pour les missions d'audit ;
- Suivre et participer à la mise en œuvre des activités du projet,
- Participer à l'organisation des événements (journée de formation, séminaire, cérémonie de clôture),
- Participer à des réunions internes de l'équipe du projet (samedi et dimanche non exclus) et rédaction des procès-verbaux,
- Aider le coordinateur du projet dans l'allocation et la réalisation des fonds du projet et dans le contrôle des dépenses.

Article 3: Durée de la collaboration

La durée du contrat (plein temps) de la collaboration est de 17 mois (du 1er avril 2021 jusqu'au 31 août 2022), sauf imprévu ou force majeure. Le candidat aura un contrat renouvelable en cas de prolongation du projet.

Article.4: Profil demandé

1/ Etudes:

- Diplôme universitaire en sciences économiques/gestion ou sciences comptables ou équivalent ;
- Master en logistique ou en gestion [gestion financière certifiée ou équivalent].

2/Compétences et qualifications:

- Capacité à travailler dans un MS_office ou un environnement équivalent avec un accent particulier sur l'utilisation d'Excel et d'autres services logistiques basés sur internet ;
- Connaissance des procédures administratives et financières des bailleurs de fonds internationaux présents en Tunisie (spécialement UE) ;
- Etre familier avec les règles administratives et fiscales en Tunisie ;
- Maîtrise des méthodologies de montage et de suivi budgétaire ;
- Connaissance certifiée de la langue anglaise à un niveau de compétence avancé ;

« Appel à candidature pour la sélection d'un chargé d'un(e) Chargé(e) de suivi financier dans le cadre du projet « FISH MED NET»



- Excellentes capacités de communication et d'organisation ;
- Avoir le sens de la rigueur et de l'organisation et la capacité à travailler en équipe et sous pression ;
- Flexibilité des horaires de travail (samedi et dimanche).

3/ Expérience:

- Expérience professionnelle en tant que consultant ou gestionnaire financier dans des projets de coopération européens transfrontaliers (Italie-Tunisie, Horizon 2020, FP7, ENI, ENPI, Interreg) est Fortement souhaitable.



Article 5: Procédure et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et respectant les conditions demandées seront examinées par une commission qui évaluera les dossiers et attribuera une note selon le barème suivant:

N°	Critère de Sélection	Score
1	Diplôme universitaire en sciences économiques ou équivalent	10 points Licence 15 points Master 20 points doctorat
2	Maitrise justifiée de la langue anglaise et bonne capacité de communication orale et rédactionnelle	10
3	Maitrise justifiée d'Excel et des méthodologies de montage et de suivi budgétaire	15
4	Expérience justifiée dans des programmes de coopération européens transfrontaliers similaires, en tant que consultant ou responsable financier est fortement souhaitable.	10 points pour chaque mission dans la limite de 50 points
5	Expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans la gestion administrative et financière de projets associatifs	05
Total		100

Seul(e)s les candidat(e)s qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 5 seront admi(e)s à la sélection.

Seuls les stages, les formations et les expériences détaillés qui obéissent au profil susmentionné Article 4 et qui répondent à l'Article 2 seront pris en considération.

Une fois le classement selon la moyenne des notes fait, les 3 premier(e)s candidat(e)s seront contacté(e)s pour effectuer une interview orale. Suite à laquelle la commission se décidera pour le/la candidat(e) retenu(e) pour ce poste.

Article 6: Eléments constitutifs du dossier

- Demande au nom du Coordinateur du projet
- Lettre de motivation
- Un curriculum vitae détaillé (le CV doit apporter la date de début et de fin de chaque expérience)
- Copie de la carte d'Identité Nationale
- Copies certifiées conformes des justificatifs des diplômes obtenus ainsi que des attestations de formation et de stage effectués,
- Tout autre document attestant la qualification et l'expérience du candidat
- Bulletin N°3 (maximum 11 mois)
- Certificat médical (maximum 3 mois)

Article 7: Présentation des candidatures

Les personnes intéressées doivent envoyer leurs dossiers par courrier électronique à l'adresse électronique suivante fishmednet.atdepa@gmail.com avec mention en objet « recrutement d'un(e) d'un(e) Chargé(e) de suivi financier ». Le dépôt des soumissions aura lieu au plus tard **le 25 mars 2021 à 14 H locale tunisienne.**

Les offres parvenues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération.

La soumission est présentée en **un seul email et un seul document PDF**. Elle comprend toutes les pièces et documents demandés.

Est rejetée toute offre :

- parvenue après les délais ;
- dont un ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés ou qui ne sont pas présentés conformément aux exigences de l'article 6.

Article 8 : Confidentialité

Le/la contractant(e) est tenu(e) de garantir la confidentialité et le respect du secret professionnel conformément à la législation en vigueur en s'abstenant de divulguer ou d'utiliser à d'autres fins les informations dont ils auront à prendre connaissance à l'occasion de l'exécution de cette mission.

Fait à Bizerte le, 12 mars 2021



« Appel à candidature pour la sélection d'un chargé d'un(e) Chargé(e) de suivi financier dans le cadre du projet « FISH MED NET »